

XII^o siècle, le sceau des comtes de Forez et celui des comtes d'Albon devaient se ressembler comme deux gouttes d'eau : la peinture seule pouvait les distinguer, et c'est ce qu'elle a fait dans les écussons du plafond de la Diana, n^{os} 2 et 20, et ce qu'elle avait fait probablement aussi au chœur de l'église de Notre-Dame, où, suivant de La Mure, ces deux écussons accompagnaient celui des comtes de la première race.

Comme il n'y a aucun motif pour croire que les comtes de Forez de la deuxième race changèrent tout à coup les couleurs de leurs armoiries, je dirai avec vous : « En combinant son écu, « la nouvelle maison respecta les couleurs de l'ancienne; elle ne « fit que substituer sur le champ de gueules du blason forésien le « *dauphin d'or* au *chêne d'or*, et par conséquent les barons, sei- « gneurs et vassaux du Forez ne pouvaient être blessés d'une « substitution de pièces qui, i out en rappelant l'origine des nou- « veaux comtes, et sans changer les couleurs de la bannière du « Forez, ne faisait qu'en rendre le blason plus noble. »

En somme, tout est clair, il me semble, en ce qui concerne l'écu des sires de Beaujeu et des comtes de Forez. Il n'y a qu'un regret à avoir, c'est que le comte Jean n'ait pas eu occasion de citer dans son mémoire quelque acte original de Guillaume III ou de ses fils, avec description du sceau, car s'il l'eût fait, il ne resterait plus aucun doute au sujet de l'écu *au chêne d'or*. Mais l'histoire serait vraiment trop facile si on pouvait toujours produire une preuve à l'appui d'une opinion. Quand il s'agit de remonter à un millier d'années, on est trop heureux d'avoir d'aussi précieuses indications que celles que nous avons sur les premières armoiries du Forez. Il n'y avait pas encore d'archives civiles régulières à cette époque, et c'est le hasard seul qui a conservé quelques documents originaux de ces temps reculés. Notre pays lui-même ne serait pas si riche en monuments écrits, si une confiscation qu'on peut dire heureuse n'avait soustrait, il y a près de quatre siècles, ces monuments à leurs dépôts primitifs, où ils auraient sans doute été détruits dans le cours des guerres locales.

Quanta moi, je considère comme acquis, jusqu'à preuve contraire :